

Le gouverneur général désigné

M. Nielsen: Je remercie le leader à la Chambre de ces renseignements. Il sait, comme nous tous, que traditionnellement, le discours du budget est prononcé à 20 heures. Mais, en raison du Règlement provisoire, il a fallu, lors du dernier budget, que la Chambre donne son consentement pour que le discours soit prononcé aussi tard. Pour faciliter le travail de planification du leader du gouvernement à la Chambre, je peux lui dire que de ce côté, nous sommes heureux de consentir à l'avance à ce que le discours du budget commence à 20 heures mercredi soir.

M. Pinard: Monsieur le Président, je suis heureux de cette offre de collaboration. Mais, nous devons également réexaminer nos traditions séculaires dans le nouvel esprit de la réforme parlementaire qui veut que l'on abolisse ces séances du soir. Par contre, j'ai déjà dit plus tôt que nous n'étions pas décidés. Je voudrais toutefois entendre le ministre des Finances. Nous aurons besoin du consentement de la Chambre si le discours du budget est prononcé à 20 heures, pas s'il a lieu, par exemple, à 15 heures après la période des questions. Comme je l'ai dit précédemment, le ministre des Finances prendra sa décision d'ici demain et informera la Chambre, vraisemblablement demain midi.

M. Deans: Monsieur le Président, je ne peux pas donner mon consentement tout de suite, tant que je n'ai pas entendu ce que le ministre des Finances a en tête. J'ai discuté de cette question avec mes collègues et je ne vois pas très bien pourquoi on pourrait vouloir que ce discours ait lieu à 20 heures, bien que je sois en principe d'accord.

M. Nielsen: Ça a toujours été à 20 heures.

M. Deans: Par conséquent, je voudrais entendre certaines des raisons pour lesquelles le discours du budget devrait être prononcé à 20 heures plutôt que pendant les heures normales de séance.

M. Nielsen: Il a toujours été prononcé à cette heure-là.

M. le Président: Trois députés m'ont donné avis de questions. Le député de Winnipeg-Nord-Centre, le député de Montmorency-Orléans et le ministre du Travail qui, je pense, désire faire une déclaration.

* * *

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DÉSIGNÉ

MEILLEURS VŒUX À L'HON. JEANNE SAUVÉ

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je vous suis très reconnaissant de me permettre d'exprimer une inquiétude qui est certainement partagée par tous les députés à la Chambre. Depuis longtemps, nous sommes fort inquiets au sujet de la santé de notre ancien Président, M^{me} Jeanne Sauvé. C'est avec tristesse que nous avons appris les problèmes de santé dont elle a souffert pendant son mandat à la présidence de la Chambre et depuis qu'elle a été désignée pour occuper le poste de gouverneur général. Nous avons donc été ravis d'apprendre hier soir, aux nouvelles de Radio-Canada, que sa santé s'améliore nettement et qu'il y a bon espoir qu'elle soit parfaitement rétablie très bientôt.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Nous nous réjouissons d'apprendre cette nouvelle diffusée par Radio-Canada et annoncée ici. Nous souhaitons ardemment faire tout ce qui est en notre pouvoir pour l'aider à jouir d'une très bonne santé. Nous lui transmettons nos meilleurs vœux. Que Dieu la bénisse.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Au nom de tous les députés, je me ferai un plaisir de transmettre ces bons vœux de la Chambre des communes à M^{me} Sauvé.

* * *

[Français]

L'EMPLOI

LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'EMPLOI À UN CLUB DE JUDO

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Monsieur le Président, au cours de la période des questions orales d'hier, et ça s'est reproduit aujourd'hui, les députés néo-démocrates de Yorkton-Melville (M. Nystrom) dans le cas d'hier, et de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) aujourd'hui, ont laissé entendre qu'une subvention accordée dans ma circonscription électorale à un organisme de loisirs du quartier Giffard dans la ville de Beauport avait été accordée sans les autorisations nécessaires de la Direction de la création d'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Monsieur le Président, je voudrais nier, avec la dernière des énergies, les faussetés qui ont été véhiculées par ces députés.

M. le Président: L'honorable député a fait sa déclaration. Je dois dire qu'il n'a pas soulevé de vraie question de privilège, mais il a fait plutôt un rappel au Règlement. Maintenant, il a fait sa déclaration, et je pense que tout le monde a bien compris ce qu'il a dit.

L'honorable ministre du Travail (M. Ouellet) a la parole.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. COOPER—LA TENTATIVE D'INTIMIDATION IMPUTÉE À UNE FONCTIONNAIRE DE POSTES CANADA

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais répondre aux observations faites lundi dernier par le député de Peace River (M. Cooper) au sujet de la conduite prétendument répréhensible d'une employée de Postes Canada, qui aurait, selon le député «tenté d'entraver ma liberté de parole à la Chambre». Ces paroles figurent à la page 1102 du Hansard.

L'intervention du député portait essentiellement sur le fait qu'il aurait été menacé par une employée de Postes Canada. Comme vous vous en souviendrez, j'avais promis d'examiner la question et de faire rapport à la Chambre à la première occasion. C'est ce que j'ai fait, monsieur le Président, et je suis heureux de vous faire connaître aujourd'hui les résultats de mes démarches ainsi qu'aux députés.